

CONDITIONS GENERALES STANDARD

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales standard (ci-après « CG S ») s'appliquent à tous les contrats conclus entre ZENHÄUSERN FRÈRES SA (ci-après « le VENDEUR ») et ses clients (ci-après « le CLIENT »). L'acceptation des CG B2B suffit à rendre les présentes CG S non applicables.

L'acceptation des CG S intervient lors de la première commande. Elles restent valables pour les commandes ultérieures, sans qu'une nouvelle approbation soit nécessaire. La version des CG S en vigueur au moment de la commande, consultable sur le site Internet du VENDEUR www.chezzen.ch, fait foi. Les CG S sont complétées à titre subsidiaire par des informations figurant sur le site Internet du VENDEUR www.chezzen.ch. Ces informations concernent notamment les descriptions de produits, les conditions de paiement et de livraison ou encore les dispositions relatives à la protection des données.

Si certaines dispositions se contredisent, les accords individuels écrits entre les parties prévalent sur les présentes CG S. La correspondance par e-mail ou sous toute autre forme numérique satisfait à l'exigence de forme écrite. Les conditions générales contractuelles du CLIENT qui dérogent aux présentes CG S sont exclues.

2. Commande, offre et conclusion du contrat

Les produits et services présentés par le VENDEUR sur son site Internet ainsi que dans ses brochures et ses catalogues ne constituent pas une offre, mais une invitation à soumettre une demande d'offre. Les commandes effectuées par le CLIENT constituent une offre à l'égard du VENDEUR. Le CLIENT reste irrévocablement lié à son offre pendant cinq jours ouvrables. Le contrat de vente est réputé conclu dès lors que le VENDEUR accepte le contrat durant ce délai.

L'acceptation du contrat par le VENDEUR peut intervenir par l'accusé de réception, la confirmation de commande, la facturation ou, au plus tard, la livraison ou la remise.

3. Accusé de réception et droit de révocation du VENDEUR, (contre-)offres du VENDEUR

Le VENDEUR peut révoquer un contrat (p. ex. en cas d'impossibilité de livraison dans les délais ou de rupture de stock) dans un délai de trois jours ouvrables à compter de l'acceptation initiale du contrat. Cette révocation peut prendre la forme d'une notification au CLIENT ou d'une contre-offre.

Les offres du VENDEUR ont une validité de 30 jours. Le contrat basé sur les offres du VENDEUR entre en vigueur avec l'acceptation écrite (y c. numérique) ou orale par le CLIENT.

4. Modification et résiliation

En principe, les commandes du CLIENT ne peuvent plus être modifiées une fois le contrat accepté. Sous réserve du consentement écrit exprès du VENDEUR, il est toutefois possible d'y apporter des modifications à titre d'exception. Toute résiliation du contrat suppose, outre l'accord écrit du VENDEUR, le paiement de frais de gestion d'un montant de 150 francs. Les dépenses engagées pour les travaux préparatoires déjà effectués doivent dans tous les cas être payées en sus par le CLIENT.

5. Vente de produits contenant de l'alcool

Le VENDEUR ne vend pas d'alcool aux jeunes de moins de 18 ans. Afin de respecter cette règle et les prescriptions légales en vigueur, le CLIENT confirme de manière conforme à la vérité qu'il a plus de 18 ans au moment de la commande. Le VENDEUR se réserve le droit d'exiger une pièce d'identité.

6. Prix et taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), TVA comprise. Les prix peuvent être ajustés en cours d'année en fonction des fluctuations des cours des matières premières. Le prix applicable est celui en vigueur au moment de l'offre ou de la commande. Le CLIENT ne peut faire valoir aucun droit sur les actions et les rabais annoncés par le VENDEUR. Les éventuels frais d'expédition sont facturés en sus au CLIENT.

7. Conditions de paiement

Le paiement du prix d'achat s'effectue en espèces, par carte ou par TWINT, au plus tard lors du retrait de la marchandise. Le VENDEUR se réserve le droit d'exiger le paiement d'un acompte.

Le VENDEUR peut approuver l'achat sur facture. Des frais de gestion de 10 francs sont prélevés pour les factures inférieures à 100 francs. Sous réserve d'un autre délai de paiement indiqué sur la facture, les factures sont payables dans un délai de 30 jours net à compter de la date de facturation. En cas de retard de paiement, le VENDEUR est en droit de prélever des frais de rappel de 10 francs. Un intérêt moratoire de 7 % est également dû. La compensation par le CLIENT est exclue.

8. Durée de conservation

Sauf indication contraire, la durée de conservation des produits est d'un jour.

9. Retrait et livraison, transfert des risques

Sauf accord contraire, la marchandise commandée est retirée par le CLIENT. Le retrait s'effectue dans la succursale convenue, à un moment défini durant les heures d'ouverture et au plus tard à la fermeture de la succursale. Les commandes qui n'ont pas été retirées à la date convenue doivent être payées, sans qu'elles donnent droit à un retrait ultérieur de la marchandise.

La livraison d'une commande au lieu de son retrait doit faire l'objet d'un accord séparé entre le CLIENT et le VENDEUR.

Le risque de détérioration ou de perte fortuite de la marchandise est transféré au CLIENT avec la remise de la marchandise dans la succursale ou avec la livraison à l'adresse convenue.

10. Vérification de la marchandise et avis au VENDEUR, bulletin de livraison

La marchandise commandée doit être vérifiée directement lors du retrait. Elle est réputée acceptée au moment du départ ; les réclamations ultérieures ne sont pas recevables.

En cas de livraison, la commande est réputée acceptée par le CLIENT avec la livraison de la marchandise à l'adresse convenue (heure de réception). L'heure de réception est indiquée sur le bulletin de livraison. Le CLIENT s'engage à vérifier immédiatement que la marchandise est complète et en bon état, conformément au bulletin de livraison, et à signaler les éventuelles réclamations par e-mail à l'adresse info@chezzen.ch dans les 12 heures à compter de l'heure de réception. Ces réclamations doivent être justifiées et documentées. Si le bulletin de livraison n'a pas été joint à la commande, le CLIENT est tenu de le signaler par e-mail à l'adresse info@chezzen.ch le jour de la réception, au plus tard jusqu'à 12 h. En l'absence de réclamation ou en cas de réclamation tardive, le bulletin de livraison et la livraison sont réputés acceptés.

11. Responsabilité en cas de défaut de la marchandise

Le VENDEUR peut choisir de satisfaire les demandes de garantie justifiées soumises par le CLIENT soit par une exécution ultérieure (élimination du défaut sous forme d'une remise en état), soit par une livraison de remplacement (livraison d'une marchandise équivalente exempte de défaut), pour autant que le CLIENT retourne la marchandise défectueuse au VENDEUR à ses propres frais. Le CLIENT ne peut prétendre ni à une réduction de prix ni à une résolution de la vente.

Les défauts résultant d'une détérioration ou d'un stockage inapproprié des marchandises par le CLIENT ou par des tiers ne donnent pas droit à une garantie ni à toute autre prétention à l'encontre du VENDEUR.

12. Reprise de la marchandise

Le CLIENT n'a aucun droit de retour. La marchandise non consommée ou invendue, les commandes erronées et/ou la marchandise dont la date de conservation est dépassée après le retrait ou la livraison, notamment, ne sont ni reprises ni échangées.

13. Garantie légale

Le VENDEUR n'assume aucune responsabilité juridique pour les informations ou le matériel mis à disposition par le CLIENT ou par des tiers qu'il a mandatés. Si l'utilisation d'informations fournies par le CLIENT donne lieu à des poursuites à l'encontre du VENDEUR pour violation de droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits, le CLIENT s'engage à indemniser le VENDEUR.

14. Responsabilité et dommages-intérêts

La responsabilité du VENDEUR et de ses auxiliaires est exclue – dans la mesure admise par la loi. En particulier, le VENDEUR ne saurait être tenu responsable en cas de manquement du CLIENT (ou de ses auxiliaires) à son obligation de coopérer ou en cas de force majeure.

Les éventuelles prétentions en dommages-intérêts à l'encontre du VENDEUR sont limitées aux dommages directs et à la valeur de la commande. Tout droit à une indemnisation d'autres dommages ou de dommages consécutifs au défaut (p. ex. détérioration d'autres biens, manque à gagner, perte de gains, perte de commandes, etc.) est exclu.

15. Protection des données

Le VENDEUR collecte et traite les données de son CLIENT conformément à la déclaration de protection des données publiée sur son site Internet. En effectuant une commande, le CLIENT consent au traitement et à l'enregistrement des données personnelles qu'il a saisies lors de l'utilisation du site Internet du VENDEUR.

16. Modifications et compléments

Des modifications et compléments aux présentes CGS demeurent réservés.

17. Clause salvatrice

Si certaines dispositions des présentes CGS devaient se révéler nulles ou le devenir, la validité des autres dispositions ne s'en trouverait pas affectée. Les parties contractantes s'engagent à remplacer la clause caduque par une disposition valide admissible dont le contenu et l'intention se rapprochent autant que possible de la disposition initiale ainsi que du but économique poursuivi.

18. For juridique et droit applicable

Le for exclusif en cas de litige se trouve au siège du VENDEUR, à Sion. Les présentes CGS sont régies par le droit matériel suisse (Code des obligations), avec exclusion des règles de conflits de lois de la LDIP et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.